



21 Décembre 2022

Note d'informations

Le Cabinet d'Expertise Comptable Sadec Akelys vous informe **en temps réel** de toute nouvelle mesure **comptable, sociale, fiscale, juridique**.

1^{er} janvier 2023 : formalités des entreprises exclusivement déposées en ligne.

La loi Pacte du 22 mai 2019 a prévu de remplacer les CFE actuels (Chambres de commerce, Chambres de métiers...) par un organisme unique numérique qui s'appellera le GUD (guichet unique dématérialisé).

Mise en place du Guichet Unique Dématérialisé

Ainsi, **à compter du 1er janvier 2023, toutes les formalités des entreprises** (immatriculations, modifications, radiations et dépôts des comptes) **devront exclusivement être effectuées en ligne sur le site de l'INPI** qui sera l'interlocuteur unique des déclarants.

A compter de cette même date, il ne sera donc plus possible de déposer des formalités dans un CFE ou directement au Greffe, ni par voie papier ni par voie dématérialisée.

C'est ainsi, qu'en notre qualité de mandataire, Sadec Akelys continuera à traiter vos dossiers via ce nouveau procédé.

La nouveauté pour nos clients à compter du 1^{er} janvier 2023 réside dans le paiement des frais au Greffe.

Nous veillons à vous tenir informés en temps réel de toute nouvelle mesure comptable, sociale, fiscale, juridique concernant la gestion des sociétés. Retrouvez nos notes d'informations sur sadec-akelys.fr, ou dans vos Espaces Clients. Suivez nos actualités sur la page LinkedIn de Sadec Akelys.

Sadec Akelys compte parmi les leaders du conseil, de l'audit et de l'expertise comptable.

Avec nos 470 collaborateurs répartis sur 20 sites en France, nous accompagnons plus de **13 000 entreprises et associations** de toutes tailles et de tous secteurs dans la sécurisation de leurs opérations et le développement de leurs activités.

www.sadec-akelys.fr - 0800 071 017

En effet, lesdits frais devront obligatoirement transiter par Sadec Akelys qui les transférera à l'INPI.

Les frais de formalités vous seront demandés au moment de la signature de votre dossier.

Nous vous proposons 4 options de paiement :

- Carte bancaire,
- Virement,
- Chèque,
- Espèces.

Le paiement par carte bancaire permettra un traitement plus rapide de votre dossier auprès de l'INPI.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

L'équipe Juridique.

